

Commission de Suivi de Site AIR LIQUIDE France Industrie Douai et Waziers

Lieu : Sous-préfecture de Douai
Date : Le 4 décembre 2020

Collège "Administrations de l'Etat"

Monsieur DESTOUCHES, Sous-Préfet de Douai
Madame KNOCKAERT, Préfecture du Nord, Direction des sécurités
Monsieur BOIDIN, Préfecture du Nord, Direction des sécurités
Monsieur MELIN, DREAL
Monsieur MALBRANCQ, DDTM 59

Collège "Exploitant"

Madame DUCCELLIER, Air Liquide France Industrie Douai et Waziers
Madame JOLY, Air Liquide France Industrie Douai et Waziers

Collège "Salariés"

Monsieur MIA, représentant de la CSSCT d'Air Liquide France Industrie de Frais-Marais
Monsieur PICQUE, représentant de la CSSCT d'Air Liquide France Industrie de Waziers

Collège "Collectivités"

Monsieur GOULOIS, Douaisis Agglo
Monsieur DESMONS, maire de Waziers
Monsieur MOREAUX, adjoint à la sécurité mairie de Waziers
Monsieur DESMENEZ, adjoint au maire de Sin-le-Noble
Monsieur DELCOURT, conseil départemental du Nord

Collège "Riverains"

Monsieur CARETTE, représentant des riverains
Monsieur MICHEL, représentant des riverains

Personnes qualifiées

Commandant DELECOURT, SPRSG5 (SDIS 59)

Secrétariat de la CSS

Madame GAMELIN, S3PI Hainaut-Cambrésis-Douaisis

La séance est ouverte à 10 heures 10 sous la présidence de Mme DUCELLIER.

I. Introduction du Président de la CSS

Mme DUCELLIER rappelle que le 30 juillet 2020, un incident s'est déclaré sur une semi-remorque d'hydrogène en cours de conditionnement. Deux camions situés à proximité ont partiellement brûlé mais aucun salarié n'a été blessé.

Cet accident a entraîné le déclenchement du POI, l'intervention du SDIS ainsi que la mise en place d'une cellule de crise. L'ensemble des équipes mobilisées a traité la situation avec professionnalisme.

Bien que l'enquête sur les origines de l'incendie ne soit pas achevée, les experts s'orientent vers un défaut de lyre. Le plan d'action élaboré à l'issue de cet événement porte principalement sur une harmonisation des règles de sécurité et des équipements au sein des quatre centres de conditionnement d'hydrogène ainsi que sur une évolution du design des semi-remorques.

Il y a aussi une volonté de retravailler l'organisation du site au niveau du stationnement des semis.

M. DESTOUCHES estime que quatre retours d'expérience distincts sont à réaliser. Ceux-ci portent sur :

- les aspects techniques, avec l'analyse des causes racines ;
- le trouble à l'ordre public, avec dans un premier temps, la nécessité d'apporter une information précise et exacte aux populations et, dans un second temps, la recherche des responsabilités du point de vue judiciaire ;
- les modifications opérationnelles à mettre en place, notamment en termes de densité de stationnement des camions, point qui avait été relevé lors de la précédente CSS ;
- l'amélioration de la communication à l'égard des élus et des riverains.

Mme DUCELLIER explique qu'un courrier a été rédigé à l'attention des riverains dans les jours qui ont suivi l'incident. À la suite du REX réalisé avec le SDIS, une nouvelle organisation devrait être mise en place pour la gestion des incidents, avec le renforcement du Directeur des Opérations Interne (DOI) qui, restant le contact des autorités, sera assisté par un interlocuteur dédié au SDIS. Cette nouvelle organisation sera testée lors du prochain exercice POI.

Enfin, des travaux vont être engagés afin de traiter le sujet des emplacements de camions dans la zone de conditionnement où il n'y a pas de système de déluge.

M. DESTOUCHES souhaite que ces points soient repris dans l'arrêté préfectoral d'exploitation.

M. MELIN indique que cela peut être fait avec un AP complémentaire suite aux premiers retours d'expériences. Air Liquide devra transmettre les éléments techniques et organisationnels.

Mme DUCELLIER fait observer que, dorénavant, les opérations particulières (comme le nettoyage de canalisations générant des détonations) font l'objet d'une communication systématique auprès des riverains.

M. DESMONS ajoute que cette action est appréciée de la population et qu'il faut la réitérer.

Mme DUCELLIER fait part de l'avancement des mesures d'urgence portées à l'arrêté préfectoral du 5 août 2020 :

- le rapport d'accident a été transmis et partagé lors de la réunion du 17 août ;

- l'étude d'impact environnemental des fumées a conclu à une absence de risque, à court ou long terme ;
- les rejets d'eau ont repris le 11 août, en l'absence de pollution significative ;
- l'enlèvement et le traitement des déchets de suie est achevé ;
- la remise en état des installations est en partie réalisée.

II. Présentation des projets HYPE et CRYOWIN

Mme DUCELLIER explique que le projet Hype consiste à soutenir la croissance de la flotte de taxis à hydrogène de Paris (notamment en vue des JO de 2024), en créant un centre de conditionnement automatisé et piloté à distance, pour des semi-remorques de nouvelle génération. Cette activité débiterait à l'été 2021 sur le site.

Cryowin est, quant à lui, un projet innovant portant sur le gaz naturel liquéfié, qui consiste à faire du site de Waziers une vitrine technologique pour cinq années.

M. DESTOUCHES invite ALFI à inscrire ce projet dans le dispositif du plan de relance de la région Hauts-de-France.

Mme DUCELLIER ajoute que les travaux devraient débuter en janvier 2021 pour une mise en service au premier trimestre 2022. Ces deux chantiers représentent un investissement de 26 millions d'euros (dont 20 pour Cryowin).

M. DESMONS craint que ces projets ne nuisent à l'attractivité de sa ville et que les riverains y soient défavorables.

M. DESTOUCHES souligne qu'il s'agit de programmes innovants contribuant à la préservation de l'environnement. En faisant preuve de pédagogie, la mairie peut accompagner leur appropriation par la population.

Mme DUCELLIER rappelle qu'ALFI a veillé, sous la surveillance de la DREAL, à ce que ces nouveaux projets n'impactent ni le PPRT, ni les règles d'urbanisme. Une plaquette explicative ayant été élaborée pour les riverains, elle aimerait travailler avec les maires des communes concernées pour sa diffusion.

M. DESMONS ne souhaite pas que la diffusion soit assurée par sa ville.

M. DESTOUCHES suggère de s'appuyer sur l'agglomération.

M. GOULOIS confirme que Douaisis Agglo peut prendre le relais sur le sujet.

M. MICHEL propose son aide pour la communication avec les riverains.

III. Bilan d'activité et environnemental ALFI Douai pour l'année 2019 et début 2020 (risques technologiques et risques chroniques)

Mme DUCELLIER indique que l'entreprise a atteint ses cinq ans sans accident le 14 février 2020. En ce qui concerne les quatre incidents sécurité de l'année, elle explique que celui du 23 septembre (fouettement de flexible suivi d'une inflammation) est lié à des facteurs humains et organisationnels. Aussi, le plan d'action établi porte-t-il principalement sur des formations sensibilisant aux risques d'erreurs humaines.

L'incident a donné lieu à l'ouverture d'une cellule de crise (sans POI), à la mise en place d'une assistance psychologique et à la tenue d'une CSSCT extraordinaire à laquelle la CARSAT a

participé. Un riverain ayant appelé le SDIS immédiatement après la détonation, la procédure habituelle de gestion des secours n'a pas pu être suivie.

Les principaux faits marquants de 2020 portent sur l'arrêt du conditionnement en hydrogène sur le site de Frais-Marais, le lancement de la révision de l'étude de dangers et l'attente du retour APC (arrêté préfectoral complémentaire) de la préfecture relatif au conditionnement de semi-remorques en composite.

IV. Bilan d'activité et environnemental ALFI Waziers pour l'année 2019 et début 2020 (risques technologiques et risques chroniques)

Mme DUCELLIER souligne l'absence d'accident de travail en 2020 à Waziers, avec seulement deux soins infirmiers. Les incidents de 2019 ont fait l'objet de plans d'action, achevés à ce jour. Parmi les faits marquants, elle mentionne : la reprise de l'activité du conditionnement automatique en H2L, le lancement de la révision de l'étude de dangers, le dépôt du PAC (porter à connaissance) du projet Hype et l'envoi de la demande du permis de construire à la mairie de Waziers.

V. Questions et échanges

M. MELIN revient sur l'incident du flexible du 23 septembre et insiste sur la nécessité de renforcer les procédures de consignation. Il précise qu'au-delà des aspects sécurité du travail sous l'autorité de la DIRECCTE, la DREAL s'est intéressé à cet incident car il concerne la perte de confinement puis l'ignition d'une substance dangereuse et cela aurait pu être initiateur d'un accident plus important dans d'autres conditions.

Pour le site de Waziers, il précise qu'une inspection sur la gestion des risques a eu lieu en novembre 2019, dans le cadre des nouveaux projets, qu'une inspection a eu lieu en juillet 2020 et que la prochaine est prévue courant du mois de décembre.

Pour le site de Frais-Marais, il y a également eu une inspection gestion des risques en novembre 2019. Puis, suite à l'accident, plusieurs inspections ont eu lieu : une le jour même, une le lendemain puis une troisième quelques jours plus tard pour faire le point y compris sur la gestion des eaux d'extinctions.

Mme DUCELLIER confirme que le plan d'action élaboré intègre les aspects liés à la consignation.

M. DELECOURT recommande à ALFI d'aviser les services de secours de tout incident, même en l'absence de déclenchement du POI ou de besoin d'intervention (comme pour l'incident du 23 septembre). Par ailleurs, il doute du bon fonctionnement de la nouvelle organisation envisagée pour le DOI, car celui-ci doit rester à la disposition du DOS pour une bonne gestion de la crise. Il suggère que les acteurs institutionnels (élus, préfecture) participent au prochain POI afin de s'assurer que celui-ci donne satisfaction.

La séance est levée à 11 heures 45.

La Présidente de la CSS

Mme DUCELLIER Nathalie

